

15 **PÉPINÈS** | Promotion des Estriennes pour
initier une nouvelle équité sociale
d'équité en tête!

MANIFESTE SUR LA PARITÉ
DANS LA GOUVERNANCE
EN ESTRIE

26 NOVEMBRE 2007

MANIFESTE SUR LA PARITÉ DANS LA GOUVERNANCE EN ESTRIE

I- Préambule	2
II- Le bât blesse toujours... (Quelques statistiques)	3
III- Notre volonté régionale : savoir s'inspirer...	4
IV- Raisons et ancrages de notre volonté régionale	7
V- Notre engagement : des mesures concrètes	9
VI- Signataires	10
- Notes	11
- Annexe (tableau)	12

I-Préambule

NOUS, signataires de ce manifeste, affirmons notre volonté de travailler pour que la parité hommes-femmes devienne une réalité quotidienne partout où des décisions se prennent pour le développement de notre collectivité.

Nous voulons que ceux et celles qui sont en position de pouvoir dans notre région emboîtent le pas et que, comme nous, ils et elles instaurent des mesures concrètes dans leur milieu. Notre région se doit de devenir une ambassadrice du principe d'équité de représentation, un exemple de démocratie et d'égalité au Québec.

Notre région a convenu d'orientations stratégiques en matière de développement socio-économique. Les plans de développement et les orientations développés notamment par la Ville de Sherbrooke et la Conférence régionale des éluEs (CRÉ-Estrie)¹, concernent autant les hommes que les femmes. Comme région, nous avons convenu de miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie ainsi que sur le capital humain comme moteur de développement. Nous voulons inciter les entreprises à innover et à investir dans la technologie pour ainsi faire de l'Estrie une région où l'économie du savoir deviendra un vecteur de notre croissance. Nous voulons accélérer le processus d'adaptation économique de la région et avons, sur ce dossier, établi un consensus sur les divers diagnostics et sur les solutions à entreprendre. Mais ne l'oublions pas, ce sont tous les hommes et toutes les femmes de la région qui doivent se concerter et se mobiliser pour relever ensemble ces défis.

Des chiffres qui parlent...

Taux de participation des Estriennes au marché du travail	58,7%
Taux de graduation féminine – Université de Sherbrooke (2006)	
Administration	45 %
Droit, médecine, sciences de la santé, éducation, sciences humaines, philosophie, éthique et théologie	60 %
Sciences	30,8 %
Génie	17 %

Les femmes forment 51% de la population estrienne et sont des partenaires socio-économiques dans tous les secteurs. Les femmes de chez nous sont avocates, infirmières, journalistes, enseignantes, économistes, informaticiennes, pharmaciennes ou psycho-éducatrices, elles sont ingénieures, médecins, administratrices ou fiscalistes. Les Estriennes ont développé des habiletés leur permettant de briguer des fonctions de décision, de gestion et de planification. Elles ont un fort potentiel, sont crédibles et font preuve de professionnalisme. En d'autres termes, elles sont compétentes.

II-Le bât blesse toujours... (Quelques statistiques)

NOUS, signataires de ce manifeste, affirmons cependant que le bât blesse toujours. Car, en effet, s'il est un lieu que les femmes n'arrivent pas à investir suffisamment, c'est celui où se jouent les décisions à caractère politique ou économique. Beaucoup parlent d'un « plafond de verre », invisible et inattendu mais auquel se heurtent inéluctablement les femmes au cours de leur carrière. L'idée selon laquelle certaines fonctions relèveraient plus « naturellement » des hommes persiste...

Dans notre région, tout comme partout au Québec et dans le monde, les paliers de décision les plus influents sont occupés majoritairement par des hommes. Plus les fonctions sont importantes et hautes dans la hiérarchie, moins on voit de femmes. Ainsi, dans les milieux qui sont parmi les plus influents de la région, on compte certainement un bon **85%** d'hommes. Pour faire un portrait détaillé de la situation en Estrie, inspirons-nous des données recueillies par l'Observatoire de la participation des femmes au développement régional². (Données exhaustives en annexe et sous forme de tableau)

Des chiffres qui questionnent...

Pourcentage de femmes dans les instances* du domaine de l'intervention socioéconomique (Estrie, 2007)

Conférence régionale des éluEs	14,8 %
Centres locaux de développement (moyenne en Estrie)	30 %
Chambres de commerce de l'Estrie (moyenne)	26,4 %
<i>(50 % à la Chambre de Magog contre 13,3 % à la Chambre de Sherbrooke)</i>	

Pourcentage de femmes dans les instances sectorielles régionales (Estrie, 2007)

Conseil régional des partenaires du marché du travail	42,1 %
Agence de la santé et des services sociaux	47 %
Conseil régional de l'environnement	15,8 %
Union des producteurs agricoles / Estrie	9,5 %

Pourcentage de femmes dans les instances du secteur de l'éducation (Estrie, 2007)

Moyenne des commissions scolaires de l'Estrie (conseils des commissaires)	46,3 %
Cégep de Sherbrooke	52,6 %
Université de Sherbrooke	10 %
Université Bishop	26,6 %

***les instances étudiées sont les conseils d'administration (ou équivalent)**

Bien que certains secteurs affichent des proportions encourageantes de femmes siégeant aux conseils d'administration (Agence de santé et services sociaux, Cégep, commissions scolaires, certains conseils et Chambres de commerce), on peut se surprendre de la faible représentation féminine dans des instances telles que la Chambre de commerce de Sherbrooke, l'UPA, la CRÉ-Estrie, le Comité de direction de l'Université de Sherbrooke ou encore le Conseil régional en environnement ...

Quand on sait que les femmes s'intéressent depuis longtemps aux problématiques environnementales (il existe une importante expertise féminine en écologie et en biologie), qu'en agriculture, les deux conjoints sont souvent copropriétaires et que les femmes sont de plus en plus reconnues comme d'égales collaboratrices. Quand on sait, aussi, que les femmes s'investissent fortement dans le secteur de l'éducation et qu'elles sont, rappelons-le, majoritaires parmi les diplômées de l'Université de Sherbrooke (les doctorats de l'année 2006 ont été décernés à **53,1%** à des femmes), on ne peut que s'interroger, encore et encore, à la vue de statistiques qui ne sont en rien le reflet de la parité espérée ou escomptée.

Nous ne pouvons dresser ce portrait sans parler des milieux politiques. Lors des dernières élections fédérales, l'Estrie ne proposait que **18,5%** de candidatures féminines. Nous avons, en tout et pour tout, trois députées féminines en Estrie, deux au provincial et une au fédéral. Quant aux dernières élections provinciales, c'est le parti Québec solidaire qui a présenté le plus de candidatures féminines en Estrie (ce n'est pas un hasard car ce parti a inscrit dans ses statuts et règlements qu'il devait atteindre la parité dans ses candidatures), suivi de près par les partis Libéral et Québécois et enfin de l'ADQ qui n'a pour sa part présenté **aucune** candidature féminine dans notre région (voir tableaux ci-dessous).

Enfin du côté de la politique municipale, il y a chez nous **13,6%** de mairesses, **26,4%** de conseillères et **aucune** femme au poste de préfet. Ces performances étonnent lorsqu'on pense aux efforts déployés par le gouvernement du Québec et la société civile pour augmenter la présence des femmes en politique municipale.

Des chiffres qui contrastent...

Nombre de candidates présentées par parti lors des dernières élections provinciales (Estrie)	
Québec solidaire	57,1 %
Parti libéral du Québec	42,9 %
Parti Québécois	42,9 %
Action démocratique du Québec	0 %

Nombre de mairesses en Estrie (exemples de deux MRC, illustrant les extrêmes)	
MRC des Sources	0
MRC du Granit	4

NOUS, signataires de ce manifeste, l'affirmons : des pas ont été faits, des obstacles ont été franchis, mais il existe toujours un déficit de représentation réel de la population féminine dans les lieux décisionnels de l'Estrie. Notre région n'est pas un exemple d'équité et de démocratie paritaire. L'application de ces valeurs dépend des personnes en place dans les instances de pouvoir. Nous nous adressons donc à ces personnes afin, qu'ensemble, nous redressions la situation!

III- Notre volonté régionale : savoir s'inspirer...

NOUS, signataires de ce manifeste, affirmons notre volonté d'accroître la présence des femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs. Nous voulons vivre dans une société où les hommes et les femmes sont équitablement représentés.

Il s'agit pour nous d'un appel à une saine gouvernance.

Il nous faut reconnaître que les femmes seront plus présentes dans les lieux décisionnels lorsqu'elles sentiront qu'un message clair est lancé à l'ensemble de la société, notamment par la mise en place des mesures de redressement. En politique, lorsqu'un gouvernement perd des plumes, le Conseil des ministres adopte des mesures de redressement. En affaires, lorsque la situation d'une entreprise est en péril, la direction et les membres du conseil d'administration adoptent des mesures de redressement.

Alors, **NOUS, signataires de ce manifeste**, l'affirmons : l'Estrie se doit d'adopter la même attitude, une attitude volontaire et dynamique, dans le cas du déficit démocratique que l'on observe au niveau de la représentation des femmes dans les lieux décisionnels.

Heureusement, notre volonté fait écho aux niveaux national et international

- **À l'ONU** : Le Canada a signé la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Au fil du temps, chaque province, dont le Québec, a adopté des mesures concrètes pour contrer la discrimination. **L'expression « discrimination à l'égard des femmes » vise toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes [...] des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil**. L'article 7 de la Convention indique que les États prendront toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination dans la vie politique et pour assurer aux femmes le droit de prendre part à l'élaboration de la politique de l'État et à son exécution, le droit d'occuper des emplois publics et d'exercer toutes les fonctions publiques à tous les échelons du gouvernement.

Cette Convention est entrée en vigueur en 1981. La convention des Nations Unies reconnaît des droits que les québécoises détiennent en théorie, mais pas toujours dans les faits. L'égalité de fait serait atteinte si, par exemple, les femmes occupaient 50% des bancs à l'Assemblée nationale. Or, en 1981, il y avait **6,4%** de femmes à l'Assemblée nationale et, depuis l'élection de mars 2007, on compte **25,6%** de femmes députées, ce qui représente une avancée de 20 points en 26 ans. C'est peu. Sans compter qu'après une continuelle augmentation au cours des 25 dernières années, l'élection de 2007 a marqué un recul de **5%** par rapport au gouvernement précédent qui comptait alors 30,4% de femmes députées. À ce rythme, nous attendrons longtemps avant d'atteindre la parité si des mesures concrètes ne sont pas engagées à cet effet.

C'est pourquoi, **NOUS, signataires de ce manifeste**, adhérons sans réserve à cette volonté internationale d'améliorer la situation sociopolitique des femmes. Nous affirmons notre volonté de participer à cette longue marche vers l'atteinte de l'égalité entre hommes et femmes sur notre planète.

• **Au Québec :** La vision et les objectifs transmis par l'ONU se reflètent dans la culture politique québécoise. Récemment, au printemps 2007, un signal clair nous a été donné par le gouvernement du Québec : **le Premier Ministre a formé un Conseil des ministres paritaire.** De plus, l'énoncé de politique intitulé *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État* a pour objectif que les conseils d'administration de ces sociétés soient composés paritairement d'hommes et de femmes d'ici cinq ans. L'Assemblée nationale, à l'unanimité, a réaffirmé, dans le cadre du débat sur les accommodements raisonnables, que le Québec est une société où l'égalité entre les hommes et les femmes est une valeur fondamentale.

L'objectif d'égalité entre les hommes et les femmes, selon le Conseil du statut de la femme, « implique que la société soit libérée de la hiérarchisation des rapports sociaux entre les hommes et les femmes et que le sexe ne soit plus un marqueur des rôles sociaux. »³ On le voit, la notion d'égalité, loin d'être abstraite, fait appel à des changements de mentalité et exige que l'on cible des objectifs à atteindre.

Il est pour le moins explicite que la politique gouvernementale québécoise pour l'égalité entre les hommes et les femmes s'intitule *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Cette politique comprend notamment une orientation qui vise l'atteinte de la parité dans les lieux de pouvoir et l'égalité dans la gouvernance locale et régionale. Les actions qui y sont priorisées sont, notamment :

- 1- La création de conseils d'administration paritaires dans les organismes publics;
- 2- L'adoption par les Conférences régionales des éluEs d'énoncés de principe en faveur de l'égalité et de la parité ainsi que la signature d'ententes;
- 3- Le soutien de projets régionaux qui visent l'objectif d'égalité entre les hommes et les femmes.

NOUS, signataires de ce manifeste, adhérons sans réserve à cette volonté québécoise d'améliorer la situation sociopolitique des femmes. Nous affirmons notre volonté de participer aux efforts concertés du Québec pour enfin éliminer le déficit de représentation dans nos instances de décision.

• **En Estrie :** Notre région a fait des pas qui vont dans le sens des résolutions internationales et des politiques québécoises. Par exemple, parmi les objectifs énoncés dans le plan de développement 2007-2012 piloté par la Conférence régionale des éluEs, nous retrouvons la valorisation de l'implication et de la participation des femmes⁴. La Conférence s'est alliée à des partenaires régionaux tels que le Conseil du Statut de la Femme, l'organisme les P.É.P.I.N.E.S. (Promotion des Estriennes pour instaurer une nouvelle équité sociale), l'Observatoire de la participation des femmes au développement régional de l'Estrie et le groupe Femmes et politique municipale de l'Estrie. La CRÉ et ses partenaires se sont engagés à mettre en œuvre les stratégies suivantes :

- Soutenir des projets d'étude qui permettraient de mieux comprendre la situation des femmes;
- Soutenir l'Observatoire de la participation des femmes au développement régional et contribuer à son rayonnement, comme outil structurant de développement d'expertise en matière d'analyse différenciée selon les sexes;
- S'assurer que les diverses organisations locales et régionales favorisent l'intégration des femmes au sein de leurs instances;
- Informer, sensibiliser et préparer les femmes à occuper des postes au sein des instances politiques et décisionnelles.

NOUS, signataires de ce manifeste, adhérons sans réserve à cette volonté régionale d'améliorer la situation sociopolitique des femmes. Nous affirmons notre volonté de participer à ces efforts de démocratisation et nous reconnaissons être des acteurs et actrices de premier plan dans l'avancement politique et économique des femmes de l'Estrie. **C'est toute la région qui en bénéficiera!**

IV- Raisons et ancrages de notre volonté régionale

NOUS, signataires de ce manifeste, l'affirmons : une saine gouvernance, au plan national comme aux plans régional et local, doit se préoccuper de la composition des lieux de décision. Ces lieux doivent représenter l'ensemble de la population, pas seulement les hommes, pas seulement les femmes. L'absence d'équité de représentation nuit à l'exercice de la démocratie.

L'accessibilité réduite des femmes aux milieux politique et économique possède une longue histoire. Encore aujourd'hui, la domination des hommes dans notre société apparaît claire pour quiconque prend le temps de regarder là où se concentre le pouvoir politique, économique et culturel (à la tête des États, des provinces, des villes, des banques et des grandes compagnies privées, des universités, des entreprises médiatiques et culturelles, des armées, des corps de police, des Églises de la majorité des religions, etc.).

Il s'agit là de la discrimination systémique, qui **« reconnaît l'existence de déséquilibres socioéconomiques historiquement constitués. Elle n'est pas le résultat du hasard; elle résulte de la mise en place d'un ensemble de valeurs, d'institutions, de règles et de procédures et du système à l'œuvre, particulièrement le patriarcat, comme principes organisateurs de la société. En d'autres mots, la discrimination systémique n'est pas seulement le fruit de mentalités ou de valeurs sexistes ou hétérosexistes, mais le résultat de l'interaction de diverses pratiques discriminatoires. »**⁵

Encore aujourd'hui, les obstacles rencontrés par les femmes désireuses de s'engager ou de mener une carrière dans le domaine politique sont plus nombreux que ceux que rencontrent les hommes dans la poursuite d'un même projet. Il se peut, par exemple, que des femmes ayant le potentiel et le leadership nécessaire à l'exercice du pouvoir s'en voient écartées parce que les hommes, sans même s'en rendre compte et sans mauvaise volonté, privilégient le « old boys network ».

Il se peut aussi que l'absence historique des femmes dans la sphère publique fasse en sorte que celles-ci ne se sentent pas appelées par l'exercice du pouvoir et ses pratiques traditionnelles, soit parce qu'elles ne s'identifient pas à la culture androcentrée de l'arène politique (hiérarchisée, verticale et performative), soit en raison de préjugés, de chantage et de pressions indues venant de proches ou des membres de partis, soit enfin en raison d'une série de contraintes agissant sur le plan de la vie privée (contraintes familiales ou économiques).

Lorsqu'un groupe occupe très majoritairement le pouvoir, la société est privée de la richesse qu'apporte la diversité des points de vue, des compétences et des expériences. La société est composée à part égale des membres des deux genres, hommes et femmes, qui devraient donc prendre ensemble la responsabilité des affaires publiques, tant dans le but de représenter et de défendre les droits de touTEs les citoyenNEs de façon égale, que dans celui de promouvoir une multiplicité des façons d'exercer le pouvoir.

Il s'agit d'un projet politique d'envergure dont les répercussions positives sont à prévoir pour l'ensemble de la société civile. Ce projet consiste en fait à introduire un nouveau regard sur notre culture et nos affaires publiques qui ne peut qu'avoir pour effet de renouveler, reformuler et transformer certaines des valeurs qui sont à la base de la société que nous souhaitons habiter.

NOUS, signataires de ce manifeste, souhaitons que l'égalité de fait devienne une réalité. Or, tant qu'il n'y aura qu'un faible pourcentage de femmes assises à la table, il y aura un risque que leurs réalités ne soient pas prises en compte, que leurs conditions de vie ne s'améliorent pas assez rapidement et qu'enfin de nombreuses et prometteuses visions éthiques rattachées à la gestion et la construction d'une société plus équitable n'arrivent pas à être énoncées et à porter leurs fruits.

Une chose est certaine : il existe une volonté ferme allant dans ce sens, une grande détermination, chez les groupes qui représentent les femmes et chez leurs alliés. Toutes et tous souhaitent une équité de représentation.

NOUS, signataires de ce manifeste, sommes parmi leurs alliés. La vie politique et économique doit être le reflet des visions et des préoccupations des femmes comme des hommes et doit appeler tant les unes que les autres. Travailler ensemble, hommes et femmes, dans le respect de chacunE et avec ouverture au changement, dynamisera notre milieu, notre société.

Il est connu qu'un des aspects de la croissance économique est sa corrélation avec une augmentation de la main-d'œuvre. La participation des femmes au marché du travail contribue donc à cette croissance. De même, de plus en plus d'hommes reconnaissent que l'arrivée des femmes dans les lieux décisionnels modifie favorablement la dynamique de groupe (les femmes, par exemple, chercheraient davantage que les hommes à créer des alliances qui vont au-delà des frontières partisans).

NOUS, signataires de ce manifeste, l'affirmons :

La mise en place de mesures visant la parité hommes-femmes dans les lieux de décision sera garante du succès d'une société qui veut croître socialement, économiquement et culturellement. Dans un contexte de remise en question du politique et face au désir d'un renouveau au plan de l'exercice du pouvoir, notre société doit évoluer vers une gouvernance paritaire et adopter des mesures qui encouragent toutes les instances décisionnelles à recruter davantage de femmes et à faire en sorte que les responsabilités qui sont confiées aux personnes déléguées ou élues soient déssexualisées.

V- Notre engagement : des mesures concrètes

NOUS, signataires de ce manifeste, encourageons le gouvernement du Québec à prendre des mesures afin de :

- 1- Susciter plus de candidatures féminines pour les conseils municipaux lors des élections de 2009;
- 2- Introduire dans le projet de loi sur la réforme de la loi électorale présentement sur la table, des mesures pour **augmenter substantiellement** la représentation des femmes à l'Assemblée nationale.

NOUS, signataires de ce manifeste, affirmons notre conviction en nous engageant nous-mêmes à mettre en place les mesures suivantes :

- 1- Introduire le concept de parité dans nos discours publics;
- 2- Atteindre la parité dans nos conseils d'administration et dans nos organismes d'ici cinq ans. Pour ce faire, instaurer des mesures concrètes telles que:
 - a) L'inscription du principe d'équité de représentation dans nos règlements généraux, les principes et les politiques mis en place dans nos milieux;
 - b) L'inscription du principe d'équité de représentation dans le processus de nomination à tout comité;
 - c) La recherche de la parité lors d'organisation d'événements locaux;
 - d) La recherche de la parité lors de la nomination d'unE présidentE d'honneur ou d'unE porte-parole.
- 3- Souscrire à des mesures législatives qui visent la parité dans les conseils municipaux.

Car, NOUS, signataires de ce manifeste, affirmons notre volonté de travailler pour que la parité hommes-femmes devienne une réalité quotidienne partout où des décisions se prennent pour le développement de notre collectivité.

Nous voulons que les décideurEUSEs de la région qui sont en position de pouvoir emboîtent le pas et que, comme nous, ils et elles instaurent des mesures concrètes dans leur milieu. Notre région se doit de devenir une ambassadrice du principe d'équité de représentation, un exemple de démocratie et d'égalité au Québec.

VI- Signataires

M. Maurice Bernier, Préfet de la MRC du Granit

Mme Nicole Bergeron, Conseillère municipale - Ville de Sherbrooke

M. Pierre-Hugues Boisvenu, Président de l'AFPAD

Mme Louise Bourgault, Dir. générale Chambre de commerce Sherbrooke

M. Jean Desclos, Vice-recteur – Université de Sherbrooke

Mme Sonia Cloutier, Mairesse de Val-Racine

M. Jean-Herman Guay, politicologue – Université de Sherbrooke

Mme Nadia Choubane, Présidente Féd. des communautés culturelles de l'Estrie

M. Jean Perrault, Maire de la Ville de Sherbrooke

Mme Gisèle Lacasse Benoît, Présidente de Memphremagog conservation

M. Marc Poulin, Maire de la ville de Magog

Mme Monique Nadeau-Saumier, Conseil d'administration de la CRÉ-Estrie

Sherbrooke, 26 novembre 2007

Notes :

¹ CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS. *Plan de développement de l'Estrie 2007-2012*. http://www.creestrie.qc.ca/plan_dev.htm; SOMMET SHERBROOKE. *Plan stratégique de développement économique et de l'emploi de Sherbrooke. Vision et orientations stratégiques*, Document de travail, Janvier 2007, http://www.sommetdesherbrooke.com/plan_strategique.html.

² OBSERVATOIRE DE LA PARTICIPATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL. *Données sur la place des femmes dans les lieux décisionnels en Estrie*, PÉPINES (Promotion des Estriennes pour instaurer une nouvelle équité sociale), mai 2007. L'observatoire est une instance qui rassemble plusieurs partenaires gouvernementaux et institutionnels. Il a pour but de doter l'Estrie d'un outil structurant d'information et d'analyse. Il utilise l'analyse différenciées selon le genre et permet de suivre l'impact de certaines mesures et politiques sur les femmes comme sur les hommes. L'observatoire recueille entre autres choses des données quantitatives sur lesquelles nous nous sommes basées pour dresser un portrait de la région. Notons que les données de l'Observatoire sont en convergence avec les données provinciales du Conseil du statut de la femme.

³ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les hommes et les femmes*, avis, Gouvernement du Québec, 2004, p. 33.

⁴ CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS. *Plan de développement de l'Estrie 2007-2012*, page 18, http://www.creestrie.qc.ca/plan_dev.htm.

⁵ CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC. *Le leurre de l'acquis : le patriarcat et la discrimination systémique perdurent au Québec*. Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales dans le cadre de la consultation sur l'avis du Conseil du statut de la femme, *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, <http://www.sisp.qc.net/sites/1677/documents/reingenierie/D11490.pdf>, page 12.

Observatoire de la participation des femmes au développement régional

Données sur la place des femmes dans les lieux décisionnels (Estrie, Mai 2007)

	CLD	SADC	Chambres de commerce	Conseils de MRC
MRC des Sources	17,6 %	21,4 %	22,2 %	0 %
MRC de Coaticook	31,3 %	10 %	25 %	25 %
MRC du Granit	42,1 %	21,4 %	18,2 %	20 %
MRC du Haut St-François	41,6 %	14,3 %	Weedon : 27,3 % et East Angus : 20,8 %	21,4 %
MRC de Memphrémagog	38,5 %	30 %	50 %	6,25%
MRC du Val St-François	13,3 %	12,5 %	22,2 %	5,5 %
Sherbrooke	22,2 %	30 % (CDEC)	Fleurimont : 38,5 % et Sherbrooke : 13,3 %	25 % Conseil municipal
Instances sectorielles régionales			Moyenne de 42,3 %	
- Conseil régional des partenaires du marché du travail			42,1 %	
- Agence de la santé et des services sociaux			47,0 %	
- Conseil régional de la culture			66,6 %	
- Conseil régional des loisirs et des sports			41,7 %	
- Forum jeunesse			41,7 %	
- Conseil régional en environnement			15,8 %	
- Fédération des caisses Desjardins (Estrie)			26,7 %	
- Association touristique des Cantons de l'Est			57,1 %	
Commissions scolaires			Moyenne de 46,3 %	
- Commission scolaire des Hauts-Cantons			61,9 %	
- Commission scolaire des Sommets			57 %	
- Commission scolaire de Sherbrooke			33,3 %	
- Commission scolaire Eastern Township			33,3 %	
Institutions d'enseignement supérieur				
- Cégep de Sherbrooke			52,6 %	
- Collège Champlain			15 %	
- Université de Sherbrooke			10 %	
- Université Bishop			26,6 %	
Syndicats			Moyenne de 12 %	
- UPA Estrie			9,5 %	
- FTQ Estrie			12,5 %	
- CSN Estrie			25 %	
Fonction publique				
- Conférence administrative			36,4 %	
- Cadres			28,4 %	
Conférence régionale des éluEs			14,8 %	
MairesseS			13,6 %	
Conseillères			26,4 %	
Préfets			0 %	